



Expropriation suite a un bail derogatoire

Par **tfpgroupe**, le **14/09/2015** à **12:45**

Bonjour Maître,

J'ai signé un bail dérogoaire d'une année (12 Mois)avec mes bailleurs dans l'attente de constituer une demande de prêt pour l'acquisition du local louer ou nous devons attribuer 80% des sommes verser sur cette année en apport pour la banque qui devait nous financer,les banques étant toujours peu enclin a nous donner des réponse rapide nous sommes arrivées au terme de notre bail dérogoaire le 15 juin 2015 ou nous avons demandé aux propriétaires de nous renouveler notre bail dérogoaire pour nous permettre de signer un compromis de vente en septembre 2015 les propriétaires nous ont donné leurs accords d'une prolongation de 6 mois ou ils nous ont augmenter le loyer de 30% et signifier que notre accords concernant notre capital du en déduction du prix d'achat était absorber au titre du renouvellement de bail dérogoaire 50 000€ se qui nous met dans l'impossibilité de souscrire notre financement auprès de la banque qui devait nous financer puisque nous lui avons dit que cette apport venait en plus des 10% que nous devons faire en plus des frais de notaire 39 000 le local étant a 565000€,pour lequel j'ai refusé de signer et nous sommes toujours dans les locaux à savoir qu'ils nous ont donner l'autorisation écrite de monter une carrosserie dans les locaux et aujourd'hui nous sommes pris au piège puisque nous devons acheter le local ou partir se qui est impossible pour nous maintenant puisque notre trésorier a servi à mettre en route notre établissement par des investissement assez important 80000€ nous passons au tribunal en référé le 23/09/2015 avez vous une solution pour nous.ou sommes nous contraint de mettre nos société en liquidation puisque nous n'avons aucun soutient bancaire au vu des investissement déjà fait

xxxxxx xxxxx

tel 06xxxxxxxx